

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 011-681/11/CC

■ Approbation de l'adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement de Marseille Provence Métropole pour son Conseil de Développement DPEATSV 11/7031/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole a acté la relance de son Conseil de Développement pour un mandat 2009-2014. Ce faisant, il a réaffirmé son souhait d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir du territoire de son territoire.

Installé lors de la réunion plénière du 21 octobre 2009, le Conseil de Développement a organisé depuis près de 100 réunions en commissions, 15 rencontres du Bureau et 6 assemblées plénières.

Ces rencontres régulières permettent au Conseil de Développement à la fois de conduire sa propre réflexion sur certains enjeux qu'il a identifiés pour le territoire Marseille Provence Métropole et d'accompagner la Communauté urbaine sur des sujets majeurs tels le Schéma de Cohérence Territoriale ou le Plan Climat Energie Territorial. Afin de promouvoir ces travaux, un effort de communication a été fait avec la mise en place de nouveaux outils comme une Lettre d'information trimestrielle et un site internet dédié.

A l'initiative des Conseils de Développement de Nantes et de Lyon, une Coordination Nationale des Conseils de Développement a vu le jour en 2002. Composée de plus d'une centaine de Conseils d'intercommunalité et de Pays, son fonctionnement ainsi que ses objectifs sont repris par une Charte adoptée en 2007 à Plaine Commune. Conformément à cette dernière, la Coordination Nationale des Conseils de développement vise notamment à :

- promouvoir la démocratie participative ;
- faciliter les échanges et mutualiser les expériences ;
- travailler sur des préoccupations partagées ;
- améliorer la représentativité des conseils au niveau national de manière à mieux faire entendre leurs préoccupations communes.

Fort de ces travaux et invité à rejoindre ce réseau national par ses pairs, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole entend promouvoir les projets et réflexions portés par le territoire Marseille Provence Métropole à l'échelle nationale et conduire un benchmarking sur les chantiers menés par d'autres Conseils. Il est précisé que l'adhésion à ce réseau est gratuite.

C'est pourquoi lors de sa rencontre en Bureau du 14 septembre 2011, le Conseil de Développement Marseille Provence Métropole a acté le principe d'une adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de développement. Cette instance participative ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est au présent Conseil de Communauté qu'il revient d'approuver par délibération cette adhésion.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le territoire de Marseille Provence Métropole doit être représenté lors des débats et rencontres nationales organisés dans le cadre de la Coordination des Conseils de développement ;
- L'intérêt d'un partage d'expériences entre Conseils de développement et la nécessité d'un lobbying pour une meilleure reconnaissance des Conseils de développement et de leur rôle auprès des intercommunalités ;
- Que le Conseil de développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine qu'il revient de prendre la décision d'adhérer à la Coordination Nationale des Conseils de développement pour le compte de son Conseil de développement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de Marseille Provence Métropole à la Coordination Nationale des Conseils de Développement pour son Conseil de Développement au titre de l'année 2011.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI